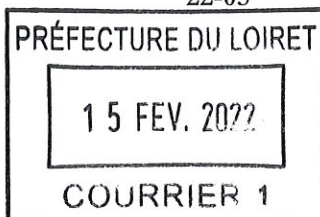


Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération
22-05



Objet de la Délibération

Validation du prestataire pour
la refonte du site internet

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Frédéric FERREIRA (suppléant de Gervais GREFFIN - Bucy le Roi), Bertrand GUILLON (Boulay les Barres), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Nathalie FAUCHET (Suppléante de Damien MOREAU - Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières en Beauce), Pascal FOULON (Saint Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Tavers), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung sur Loire), Françoise ADRIEN (suppléante de Daniel THOUVENIN - Villorceau), Solange VALLEÉ (Binas),

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André).

Ainsi que : David JACQUET (Région Centre Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Epièdes-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine).

Vu l'ancienneté du site Internet du PETR Pays Loire Beauce (www.paysloirebeauce.fr) (2009),

Vu l'évolution du périmètre du territoire et l'évolution technologique des sites internet,

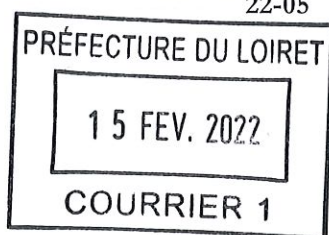
Vu la nécessité pour le PETR Pays Loire Beauce de mieux communiquer sur ses stratégies, programmes, projets et actions et la nécessité pour le Pays d'être un réel espace ressource, espace de retours d'expérience,

Vu la délibération n° 21-19 autorisant le Président à rédiger le cahier des charges portant la création d'un nouveau site Internet, à lancer une consultation pour créer un nouveau site Internet et à mobiliser la commission marché à procédure adaptée pour participer aux choix du prestataire,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération
22-05



Objet de la Délibération

Validation du prestataire pour
la refonte du site internet

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

Vu la consultation menée entre le 29 novembre et le 20 décembre 2021,

Vu les trois offres réceptionnées,

Vu l'audition des trois prestataires ayant eu lieu le jeudi 20 janvier en visioconférence par la « commission marché public »

Vu la qualité de l'offre proposée par l'entreprise Force Interactive

Après avoir entendu les explications du Président, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise Force interactive pour un montant de 8 250 € HT,
- D'autoriser le président à mener toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le président à signer tous les actes et documents afférents au lancement et à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUPILLERIER